



15ème législature

Question N° : 8115	De M. Yves Jégo (UDI, Agir et Indépendants - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > animaux	Tête d'analyse >Élevage d'animaux pour leur fourrure	Analyse > Élevage d'animaux pour leur fourrure.
Question publiée au JO le : 08/05/2018 Question retirée le : 24/07/2018 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yves Jégo alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les élevages d'animaux à fourrure. À l'image des visons, élevés uniquement pour leur fourrure, ces élevages sont, semble-t-il, régulièrement accusés de mauvais traitements envers leurs animaux. Il n'existe aucune réglementation particulière en France quant à ce type d'élevage, alors qu'une vingtaine de pays européens ont déjà adopté des mesures restrictives concernant les élevages d'animaux à fourrure. Il souhaite alors savoir quelles mesures envisage de prendre le Gouvernement pour mettre fin aux mauvais traitements constatés dans ce type d'activités.